

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le treize décembre, à dix-neuf
Présents :	46	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	17	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	14	Saint-Flour, après convocation légale en date du 7
Votants :	60	décembre 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Jérôme GRAS, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, M. Bernard COUDY, M. Christian GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS.

**Pouvoirs :**

MME Béatrice ANTONY donne pouvoir à M. Jean-Paul BERTHET  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS  
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Olivia GUEROULT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à M. Philippe MATHIEU  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Gérard DELPY  
M. Christophe VIDAL donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le 18 DEC. 2023, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le 18 DEC. 2023

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : BIODIVERSITE - RENOUELEMENT DE LA CANDIDATURE DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE EN TANT QUE STRUCTURE PORTEUSE DES SITES NATURA 2000 DE LA PLANEZE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Marc BOUDOU

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », transférant la compétence Natura 2000 aux Régions à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

**Précisant** que la nouvelle organisation souhaitée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'animation et la gestion des 261 sites Natura 2000 est la suivante :

- 50 sites emblématiques sont pilotés et gérés directement par la Région ;
- 89 sites situés dans les périmètres des 10 Parcs Naturels Régionaux d'Auvergne Rhône-Alpes, leur sont transférés (actuellement les PNR en gèrent déjà 51) ;
- 3 sites continuent à être gérés par 2 Parcs Nationaux (obligation légale) ;
- 8 sites qui se superposent en tout ou partie avec des Réserves Naturelles Nationales, et dont la gestion est faite en cohérence entre la Réserve et Natura 2000, continuent d'être gérés par la collectivité territoriale actuellement porteuse ;
- 111 sites sont pilotés par la Région, en partenariat avec les Conservatoires d'Espaces Naturels, sous la coordination de l'association régionale des Conservatoires d'Espaces Naturels d'Auvergne-Rhône-Alpes : association à créer regroupant les 6 conservatoires actuels (Auvergne, Allier, Rhône-Alpes, Isère, Savoie et Haute-Savoie) ;
- Pour certains sites, à titre dérogatoire et au cas par cas, la Région pourra laisser le portage aux structures porteuses actuelles qui le souhaitent, suite à une demande expresse de leur part et sous réserve qu'elles en assument le financement (cohérence avec la politique Espaces Naturels Sensibles par exemple) ;

**Précisant** que cette nouvelle organisation sera déployée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en deux vagues de transferts successives, la première au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et la seconde au 1<sup>er</sup> janvier 2025 ; l'année 2023 étant une année de transition durant laquelle la nouvelle politique Natura 2000 régionale est construite et son déploiement préparé ;

**Rappelant** que Saint-Flour Communauté est actuellement la structure porteuse de 5 sites Natura 2000 sur son territoire communautaire : FR8312010 Gorges de la Truyère, FR8302032 Affluents rive droite de la Truyère amont, FR8301059 Zones humides de la Planèze de Saint-Flour, FR8312005 Planèze de Saint-Flour et FR8302019 Site de Lacoste ;

**Précisant** que sur ces 5 sites Natura 2000, 4 ont vocation à être transférés aux Parcs Naturels Régionaux (PNR) des Volcans d'Auvergne et de l'Aubrac, alors que le site de Lacoste (FR8302019) sera piloté par la Région en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels ;

**Précisant** que le site Natura 2000 de Lacoste intégrera la première vague de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231213-DELIB2023-263-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023

**Précisant**, qu'à titre dérogatoire, Saint-Flour Communauté intégrera la deuxième vague de transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour les 4 sites devant être transférés aux PNR ; restant ainsi structure porteuse et animatrice pour l'année 2024 et bénéficiant de ce fait des crédits 2024 FEADER/Région de soutien à l'animation Natura 2000 ;

**Rappelant** que les conventions de transfert pour la mise en œuvre des documents d'objectifs des sites Natura 2000 FR8302032 « Affluents rive droite de la Truyère amont » et FR8312010 « Gorges de la Truyère » sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024 et permettent donc à Saint-Flour Communauté de poursuivre le portage de ces sites pour l'année 2024 ;

**Précisant** que la convention de transfert pour la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR8301059 « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » et FR8312005 « Planèze de Saint-Flour » établie entre l'État et Saint-Flour Communauté à la date du 30 décembre 2020 pour une durée de 3 ans arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;

**Considérant** qu'il convient donc de renouveler la candidature de Saint-Flour Communauté au portage de ces deux sites Natura 2000 pour une durée d'un an ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de proposer un candidat à la Présidence des sites Natura 2000 FR8301059 « Zones humides de la Planèze de Saint-Flour » et FR8312005 « Planèze de Saint-Flour » parmi le collège des collectivités du comité de pilotage ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 6 novembre 2023 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission « Environnement et transition énergétique » en date du 20 novembre 2023 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **APPROUVE** la candidature de Saint-Flour Communauté en tant que structure porteuse en charge du suivi, de l'animation et de la mise en œuvre du document d'objectifs des sites Natura 2000 FR8301059 « Zones Humides de la Planèze de Saint-Flour » et FR8312005 « Planèze de Saint-Flour » ;
- ↓ **DECIDE DE PROPOSER** Monsieur Guy MICHAUD comme représentant de Saint-Flour Communauté comme candidat à la Présidence des sites Natura 2000 FR8301059 « Zones Humides de la Planèze de Saint-Flour » et FR8312005 « Planèze de Saint-Flour » ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de cette démarche, dont la convention de transfert pour la mise en œuvre du document d'objectifs qui sera transmise par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

POUR : 58 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Jean-Paul RESCHE)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (MME Marina BESSE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accusé de réception en préfecture  
015-200066668-20231213-DELIB2023-263-DE  
Date de télétransmission : 18/12/2023  
Date de réception préfecture : 18/12/2023